

Procédure d'aménagement pour cause médicale au TOEIC (ex : tiers-temps)

Cette procédure est à suivre car elle garantit la prise en compte de votre aménagement et assure la bonne coordination entre toutes les parties pour votre session TOEIC.

Prévoir au moins 2 mois avant le passage du TOEIC

1. Obtenir le document médical du SUMMPS :

- Avec les documents médicaux en votre possession certifiant votre handicap ou condition nécessitant un aménagement (ex. tiers-temps etc. ..), contactez le SUMMPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) et demandez un certificat médical attestant de votre besoin d'aménagement lors du TOEIC.

2. Accéder au site ETS Global pour obtenir le formulaire d'aménagement :

- Connectez-vous au site officiel d'ETS Global (<https://www.etsglobal.org>).
- Allez à l'onglet **Mission Equity** disponible sur leur site (en bas de page d'accueil).
- Recherchez et téléchargez le **formulaire de demande d'aménagement de session de test** pour les candidats en situation de handicap.

3. Remplir le document ETS Global :

- Complétez le formulaire avec les informations demandées, y compris les détails concernant le type d'aménagement nécessaire (tiers-temps ou autre) et joignez le certificat médical SUMMPS.

4. Télécharger les documents sur le site ETS GLOBAL :

- Soumettez le dossier complet (formulaire ETS Global + document SUMMPS)

5. Attendre la confirmation. Cela peut prendre jusqu'à 4 semaines. Soyez prévoyant ! :

- Vous recevrez ensuite un document de confirmation de la part d'ETS GLOBAL concernant les modalités de votre aménagement.

6. Transmettre les documents au secrétariat Langues:

- Après validation d'ETS Global, récupérez le document confirmant l'aménagement pour le TOEIC et envoyez-le à stephanie.evano@univ-nantes.fr

7. Inscription au Test TOEIC officiel (IMPORTANT):

- **Avant de vous inscrire**, vérifiez avec Stéphanie Evano, au moins 4 semaines à l'avance, que l'aménagement peut être pris en compte. **(Ce n'est pas toujours possible !)**
- Si il vous a été confirmé par écrit que l'aménagement est possible, le jour du test vous devez **IMPÉRATIVEMENT** apporter le document ETS GLOBAL précisant les modalités de votre aménagement ;
- Sans ce document, l'administrateur (TCA) du test TOEIC ne pourra accorder aucun aménagement.

Le document ETS GLOBAL étant valable 1 an, la procédure devra être renouvelée si besoin